L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 17 MARS 1880. 53me Année

DUFOUR & LIBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI, 17 MARS 1880

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

VENTES AL'ENCAN DE CE JOUR

Par A. & L. Levy, au No 10 rue de Chartres, 575 lots brodequins du dernier genre.

Par D. E. Murphy & Son, sur la levée, au pied de la rue Girod, 561 balles foin.

Foin ! Foin ! Foin ! — Voyez l'annonce d'encan de D. E. Murphy & Son.

Ni licences ni taxes municipales exigibles.

Il est un fait dont doivent se pénétrer les membres de l'administration municipale actuelle, aussi bien que les citoyens qui, dans un intérêt dont nous n'avons pu nous rendre compte ont signé une pétition pour le maintien de cette administration, et les membres de la législature qui s'efforcent d'entraver la législation sur les affaires municipales, ce fait c'est que le peuple de l'Etat a adopté une Constitution qui est la loi suprême de la Louisiane, loi à laquelle tous doivent respect et obéissance. Le mois prochain, nous aurons une Cour Suprême qui, issue de cette Constitution, saura la faire respecter sans la moindre indulgence pour ceux qui persisteront dans leur révolte.

Nous ne savons si l'opposition organisée dans l'intérêt de l'administration actuelle réussira à empêcher l'adoption d'une nouvelle charte, ni si elle réussira à faire reculer l'élection municipale jusqu'en novembre, ce qui serait déplorable, mais que l'administration municipale soit renouvelée ou qu'elle reste la même, il n'en faudra pas moins que la Constitution soit appliquée à la ville de la Nouvelle-Orléans.

Que les dettes soient réglées ou non, il n'en faudra pas moins que le budget municipal soit refait sur la base de la taxe de 10 mills, seule autorisée par la Constitution. Nous avons dit qu'en prétendant lever une taxe de 15 mills, les autorités municipales étaient en révolte ouverte contre la Constitution, mais il y a un autre point que nous avons jusqu'ici négligé de faire ressortir, c'est que jusqu'à présent la municipalité de la Nouvelle-Orléans n'a le droit d'exiger le paiement d'aucune patente (*license*) ni d'aucune taxe quelconque.

L'article 218 de la Constitution porte, en effet, textuellement ce qui suit :

Art. 218—Tous les articles et dispositions de cette Constitution, relatifs à la perception des taxes d'Etat et aux ventes pour taxes s'appliqueront aussi à la perception des taxes de paroisse, de district et municipales.

En ce qui concerne l'impôt des patentes (*licenses*) l'article 206 est formel et porte qu'aucune corporation politique ne pourra imposer une patente plus élevée que celle qui sera imposée par la législature pour l'Etat. Or, la législature n'ayant pas encore voté la loi des patentes, la municipalité ne peut rien exiger de ce chef.

Quant à la taxe municipale, elle ne peut être levée que sur l'assessement qui sera fait pour l'année 1880 et non sur le dernier assessement de 1879, l'article 203 est formel sur ce point. Les autres prescriptions de la Constitution relatives aux biens à imposer, aux exemptions, &c, doivent recevoir leur application, ce qui ne peut se faire qu'au moyen d'un nouvel assessement.

Il est impossible en présence des dispositions de la Constitution que nous reproduisons ci-dessous, de ne pas reconnaître qu'actuellement l'administration municipale est sans droit pour exiger le paiement d'aucun impôt quelconque.

Le soin que la Constitution a pris d'ordonner à la législature d'établir, à sa première session, un système d'assessement, et la concordance des différentes dispositions, ne permettent pas de douter qu'elles ne soient applicables, pour l'année 1880, aux paroisses et municipalités aussi bien qu'à l'Etat tout entier. Voici, d'ailleurs, le texte des articles ayant trait à notre sujet.

Art. 202.—Le pouvoir de taxer pourra être exercé dans l'intérêt de l'Etat, par la Législature ; dans celui des paroisses et des corporations municipales, par ces paroisses et corporations municipales, en vertu de l'autorisation que leur accordera la Législature.

Art. 203.—La taxe devra être égale et uniforme dans le territoire de l'autorité qui la prélèvera, et une propriété devra être taxée suivant sa valeur, dont on devra s'assurer de la manière qu'indique la loi, pourvu que l'assessment ne dépasse jamais la valeur réelle au comptant ; et pourvu que les contribuables aient le droit de faire vérifier l'exactitude de leur assessment devant les cours de justice. Afin d'arriver à cette égalité et à cette uniformité, la Législature devra, à la première session qui suivra l'adoption de la présente constitution, pourvoir à un système d'égalité et d'uniformité d'assessement, basé sur la valeur relative des propriétés des différentes parties de l'Etat. *L'évaluation qui servira de base à la taxe de l'Etat devra être celle de la taxe locale de chaque subdivision de l'Etat.*

Art. 204.—Le pouvoir de taxer ne devra être exercé que pour maintenir le gouvernement de l'Etat et des institutions publiques de celui-ci ; pour donner de l'instruction aux enfants de l'Etat ; pour payer le capital et l'intérêt de la dette publique ; pour étouffer l'insurrection, repousser l'invasion ou défendre l'Etat en temps de guerre ; pour fournir des membres artificiels aux citoyens de l'Etat qui ont perdu un ou plusieurs membres au service des Etats confédérés ; pour le maintien des levées, ainsi qu'il est indiqué ci-après.

Art. 205.—Le pouvoir de taxer les corporations et les propriétés de corporations ne devra jamais être suspendu par la Législature.

Art. 206.—La Législature pourra imposer une taxe de patente et dans ce cas, graduer le montant que devront acquitter les personnes qui exercent les professions et métiers. Toutes personnes, sociétés ou corporations exerçant des professions et métiers pourront être soumises à payer l'impôt, excepté les commis, les travailleurs, les membres du clergé, les professeurs d'écoles, les artisans, les cultivateurs, les horticulteurs, les mineurs, les fabricants autres que les fabricants de bières ou de liqueurs alcooliques distillées, de tabac et de cigares et d'huile de graines de coton. *Aucune corporation politique ne devra imposer une patente plus élevée que celle qui sera imposée par la Législature pour l'Etat.*

Art. 207.—Les propriétés suivantes —et pas d'autres—seront exemptées de la taxe : Les propriétés publiques, les églises et les cimetières, les édifices servant à des institutions purement de charité, les édifices à l'usage de collèges, d'institutions incorporées et d'autres établissements de ce genre, les immeubles et les meubles d'une bibliothèque publique quelconque, ceux de tout autre société littéraire servant ou attaché à cette société ; les livres, les appareils, tableaux et les statues d'une compagnie ou d'une société se tenant dans une salle publique, pourvu que les propriétés ainsi employées ne soient pas exploitées au profit d'un particulier ou d'une corporation.

Il devra également être exempté de la taxe cinq cents piastres de meubles.

Seront aussi exempts de la taxe et de la patente pendant dix ans à partir de l'adoption de cette Constitution, les machines et autres objets employés à la manufacture des tissus, cuirs, chaussures, chapeaux, farine, sellerie, machines, outils aratoires, meubles et autres articles de bois, marbre ou pierre, savon, poterie, encore et papier, bateaux, chocolat, pourvu qu'il n'y ait pas moins de cinq ouvriers employés dans la fabrique.

La dette de ville.

Le comité de la Chambre sur la dette de ville s'est réuni lundi soir et a rejeté à l'unanimité, moins une voix, la proposition d'examiner le bill de M. Richardson pour la liquidation de la dette de ville, puis il a adopté, aussi à l'unanimité, moins une voix, la résolution suivante présentée par M. R. C. Morgan, du 1er ward :

Attendu que les dispositions de la loi 32 de 1875, connue sous le nom de loi des Bons à primes, est un contrat obligatoire avec les créanciers de l'Etat, et

Attendu que l'expérience a démontré qu'aucun autre système n'est aussi avantageux pour la ville ou satisfaisant pour ses créanciers,

Il est résolu par le Sénat et la Chambre des représentants, etc. : que le plan des Bons à prime continuera à rester en vigueur jusqu'à la prochaine session de la législature.

Nous espérons que la Chambre des représentants rejetera une pareille résolution. Le plan des Bons à prime n'est pas un contrat obligatoire, car les cours des Etats-Unis ont déclaré qu'il était une violation du contrat de 1852 et elles ont refusé de l'imposer aux créanciers. Ce plan n'a fait que jeter la confusion et l'anarchie dans les finances de la ville. Voter une pareille résolution serait continuer cette anarchie et refuser d'appliquer l'article de la Constitution qui ordonne à la législature de liquider les dettes de la ville.

La loi de 1875 n'a jamais été votée par le Sénat et est le résultat d'un FAUX évident. De plus, elle n'a jamais été appliquée telle qu'elle est écrite par les administrations municipales qui ont modifié le plan à leur guise.

Tout dans ce système est entaché de nullité, d'irrégularité et de fraude.

Le maintien du plan de Bons à primes serait un véritable déni de justice envers les contribuables de la Nouvelle-Orléans et les créanciers autres que les porteurs de Bons à primes.

Chaque jour, de nouveaux jugements sont pris contre la ville, et si la législature se contente d'adopter la résolution proposée, il y aura bientôt des jugements contre la ville pour DIX MILLIONS de dollars, qui constitueront une dette exigible en dehors du service des Bons à primes.

Le maintien d'un pareil état de choses conduirait à l'arrêt complet de tous les services publics. Est-ce là ce qu'on veut ?

Les brevets américains à l'étranger.—C'est avec satisfaction et plaisir que nous constatons le succès des inventions américaines à l'étranger, et particulièrement celui des inventions brevetées à la Nouvelle-Orléans.

L'extrait suivant du *Scientific American* indique le succès obtenu par la locomotive sans foyer connue dans notre vil e sous le nom de "Machine sans feu de Lamm," invention de notre regretté concitoyen le docteur E. Lamm :

Les locomotives sans foyer inventées et en usage à la Nouvelle-Orléans, Louisiane, et déjà décrites par nous avec gravures, sont maintenant introduites sur une large échelle sur les tramways en Angleterre et en France.

A une séance récente des ingénieurs-mécaniciens, à Londres, M. Crampton et M. Bergeron ont tous deux parlé en termes très élogieux du fonctionnement des machines employées dans Paris, et l'opinion a semblé être générale que la locomotive sans foyer offre une solution excellente du problème de la traction pour les tramways. Ce système écarte aussi l'objection faite à l'emploi d'une force mécanique dans les docks et les quais, où on a dû jusqu'ici employer des chevaux à cause des lois concernant le feu dans ces endroits..... Il n'est pas douteux que ce nouveau système ne soit appliqué sur une grande échelle.

Les locomotives sans feu devraient être employés sur tous les chemins de fer aériens de New-York, et nous espérons pouvoir bientôt annoncer à nos lecteurs que tel est le cas.

Retour.—Le général Beauregard, qui était absent depuis quelques semaines, est arrivé hier matin de Washington. Ses nombreux amis seront heureux de le revoir.

Rapport du Bureau de santé.—Nous avons reçu un exemplaire du rapport annuel du Bureau de santé à la Législature. C'est un volume de 264 pages avec cartes de statistiques.

Le carême à la Cathédrale.—Tous ceux qui ont assisté aux sermons du carême à la Cathédrale, rendent hommage à l'éloquence du père Le Vigouroux, l'orateur dominicain qui prêche depuis quelques semaines. En dehors des jours réguliers de la station, ce prédicateur fera trois sermons exclusivement pour les messieurs, le dimanche, le lundi et le mardi. Les bancs et les chaises seront libres ces jours-là, et tous les messieurs comprenant le français, catholiques ou protestants, sont invités à aller entendre l'éloquent prédicateur.

Grand concert à la Cathédrale St-Louis.—Un grand concert sacré doit être donné à la Cathédrale St-Louis samedi prochain, à sept heures et demie du soir, par le chœur de la Cathédrale, sous la direction de M. E. Kitziger, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs. Les fidèles savent que le but de ce concert est de faire une offrande à l'éloquent orateur qui prêche le carême à la Cathédrale et cela suffira pour assurer le placement des billets. Le concert sera, d'ailleurs, organisé d'une façon attrayante et artistique.

Chapeaux de printemps.—Mme F. R. Hardon, 29 Chartres, une de nos plus habiles modistes, vient de recevoir un choix d'élégants chapeaux de printemps, irréprochables sous le double respect du goût et de la fraîcheur. Elle en fera l'ouverture, demain, jeudi.

Quelques prix de l'Etoile Rouge.—Pour clôre quelques balances de factures consignées, nous donnons ci-dessous des prix à satisfaire tout le monde :

Pantoufles à talons, pour femmes, à	50 sous.
1 lot pantoufles boutonnées, à	50 "
1 " pantoufles en toile, à	25 "
1 " brodequins en peau (fillette), à	65 "
1 " chapeaux de paille, pour garçons, à	10 "
1 " chapeaux en paille, pour hommes, à	20 "
1 " chapeaux en feutre, pour enfants à	25 à 50 "
1 " brodequins à talons, pour enfants, à	45 "
1 " bottes à boutons à talons pour enfants, à	75 "

et quantité d'autres lots pour être vidés cette semaine.

Maison ouverte le DIMANCHE jusqu'à une heure.

Les Malakoff Bitters conservent la santé.

Rhume négligé peut devenir Bronchite : celle-ci peut conduire à la Consomption, puis à la mort.—L'emploi du "Sirop Pectoral aux Navets Indiens de Laplace" guérit le plus fort rhume.

"Le Sirop Pectoral aux navets Indiens de Laplace" est un remède souverain contre les inflammations des voies respiratoires.

—Tu fais donc des vers ? demandait l'autre jour Mme X..... à son mari.

—Des vers ; pourquoi ça ? s'écrie avec étonnement le mari, un honnête commerçant du faubourg Montmartre.

—C'est que tu regardes en l'air comme un imbécile.

Quelle idée on a fait de la poésie dans un certain milieu !

Mêmes, rue Bourg pas conflits vos enfants. Employez le sirop du Dr Bull, il procure un sommeil tranquille. Prix, 25 cts.

Une proposition raisonnable—M. Platt, du Connecticut, a présenté au Congrès la proposition suivante, la plus sérieuse et la plus pine pratique qui ait encore été faite, elle a été renvoyée au comité des affaires étrangères.

Attendu qu'une communication maritime entre le double littoral atlantique et pacifique des Etats-Unis par voie d'un canal de grande navigation à travers une partie quelconque de l'isthme centre-américain, est importante pour les intérêts commerciaux de ce pays ; et

Attendu que le congrès considère comme nécessaire et opportun que les intérêts nationaux et publics dans une telle communication soient assurés plutôt que des intérêts simplement privés et spéculatifs ; il est

Résolu que le président soit invité, s'il le juge convenable, à communiquer aux principales nations maritimes de l'Europe le désir de ce gouvernement d'assurer de tels intérêts publics, et à demander la coopération de ces gouvernements dans le choix d'une route de transit isthmique qui sera jugée propre à servir le plus largement les intérêts de toutes les nations maritimes ; et aussi à communiquer le désir de ce gouvernement d'arriver à une entente pour garantir la neutralité d'une telle route quand elle sera ouverte par l'entreprise de leurs citoyens respectifs.

—D'après ce que rapportent les journaux de Boston, il vient de se former dans cette ville une Compagnie, qui a pour but de construire un chemin de fer allant du Caire à Damas, par Port Said, cette ligne devant se rattacher au railway de la vallée de l'Euphrate, que projettent les Anglais. Il y aurait aussi un embranchement sur Jérusalem. On s'imagine à Boston que la Porte ottomane accordera la concession de cette route à des Américains plus volontiers qu'à une Compagnie européenne. Si l'idée n'est pas très pratique, elle est certainement originale.

—On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* :

Le docteur George de Verres, qui se faisait appeler depuis longtemps Evars, ses clients, qui étaient principalement des Allemands, ne pouvant pas prononcer son véritable nom, est mort avant-hier au sa résidence, à Syracuse, âgé de 90 ans. Ancien soldat de la garde, il avait participé à la plupart des guerres du premier empire, et il fut dangereusement blessé lors de la retraite de Moscou. Prisonnier d'Etat sous la Restauration, il s'évada et parcourut presque tous les pays du monde avant de se fixer aux Etats-Unis. C'était un homme instruit et un polyglotte distingué. Il a exercé la médecine avec succès jusqu'à son dernier jour.

GRAND OPERA HOUSE.—La salle de cet théâtre était encore parfaitement garnie hier soir à l'occasion de la troisième représentation de "Twelfth Night". Nous constatons ce fait par acquit de conscience, car il est bien entendu qu'à chaque représentation, et quelque soit la pièce où Mlle Neilson joue un rôle, la salle est toujours bien garnie. Le public a déjà eu l'occasion d'apprécier cette artiste dans le rôle de Viola, et si quelqu'un avait pu douter du talent de Mlle Neilson, il lui aurait suffi d'assister à la représentation d'hier soir pour voir que l'enthousiasme était aussi grand et peut-être même plus grand qu'à la première représentation. Le public s'est maintenant familiarisé avec le jeu de Mlle Neilson et il peut mieux saisir et apprécier la poésie et le cachet d'élévation qu'elle donne non seulement au rôle de Viola, mais à tous ceux qu'elle interprète. Ce soir, "As you like it", avec Mlle Neilson dans le rôle de Rosalind.

ACADEMIE DE MUSIQUE.—Bien que l'opéra burlesque forme le fond du répertoire de la troupe de Colville, cette troupe compte plusieurs bons chanteurs et plusieurs bonnes cantatrices et ces artistes sauveront les pièces qui figurent sur l'affiche et qui ne sont pas de premier ordre. Mais, nous le répétons, les acteurs ont du talent, et il y a du plaisir à les voir et à les entendre. Du reste, avec la troupe de Colville le spectacle se renouvelle presque tous les jours et c'est là un grand attrait pour le public. Ainsi, on jouera encore aujourd'hui "Il Trovatore" en matinée, mais, le soir, on donnera "Oxygen" ou le Gaz dans un mètre burlesque.

Vendredi soir et samedi matin, la "Pantomile Magique" et samedi soir, "Robinson Crusoé." Quatre autres pièces seront représentées la semaine prochaine.

THEATRE ST-CHARLES.—Les Midgets continuent à attirer de nombreux visiteurs. Chacun veut voir de si gentils specimens de race lilliputienne. Ils sont aimables, se portent bien, et excitent autant de sympathie que de curiosité. Après tout, il y a longtemps que le Vieux Drury n'avait reçu autant de monde.

Les Malakoff Bitters guérissent de l'indigestion et rendent le foie.

Billet gagnant.—M. T. M. Wescoat, agent de la compagnie de l'Express du Sud, certifie qu'ayant eu en collection pour le compte de Geo K. Davis, marchand de liqueurs, rue Chambers 163, New York, le billet 72,370 qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres au tirage du 9 mars 1880 de la Loterie de l'Etat de la Louisiane ledit billet ayant coûté deux piastres au bureau de M. A. Dauphin, Broadway 319, New York, le montant lui en a été payé sans délai par un check tiré par la compagnie sur la Banque Nationale de la Louisiane.

Billets gagnants.—M. T. M. Wescoat, agent de la Compagnie de l'Express du Sud, à la Nlle-Orléans, certifie qu'ayant eu en collection pour le compte du Dr A. N. Chapman, au coin des rues Clinton et Atlantic, Brooklyn, New York, le moitié du billet No 55,828 qui a gagné le second gros lot de $10,000 au tirage du mardi 9 mars 1880, de la Loterie de l'Etat de la Louisiane le dit billet ayant coûté une piastre au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New-York, le montant lui en a été payé, sans délai, par un check délivré par la Compagnie sur la Banque nationale de la Louisiane.

Deux élections à l'Académie française.—L'Académie française a procédé, le 26 février, dans la salle ordinaire de ses séances, à la double élection des successeurs de MM. Sylvestre de Sacy et Saint-René Taillandier.

Ont été élus :

M. Eugène Labiche par 19 voix.
M. Maxime du Camp par 18 voix.

Trente-quatre académiciens étaient présents, et il y a eu trente-quatre votants.

Les trois voix manquantes pour arriver à compléter le chiffre de trente-sept —chiffre actuel des membres de l'Académie—sont représentées par MM. Duvergier de Hauranne et Emile Littré, malades tous deux, et par M. Emile Olivier, absent.

Deux tours de scrutin ont été nécessaires pour arriver à un résultat dans la première élection, et il a fallu quatre tours pour terminer la seconde.

Voici le tableau de ces divers scrutins avec le résultat définitif :

Fauteuil de M. Sylvestre de Sacy.

	1er tour	2e tour
MM. Eugène Labiche	15	19
Maxime du Camp	11	14
Ed. Laboulaye	3	1
Jules Barbier	3	
Charles Monselet	1	
Wallon	1	
Votants	34	34

M. Eugène Labiche est élu.

Fauteuil de M. Saint-René Taillandier.

	1er tour.	2e t.	3e t.	4et
MM. Maxime du Camp	9	10	14	18
Ed. Laboulaye	6	8	9	6
Wallon	7	7	8	5
Paul de St-Victor	5	6	3	5
De Mazade	6	3	1	0
Louis Ratisbonne	1	0	0	0
Votants	34	34	34	34

M. Maxime du Camp est élu.

Par suite de cette double élection, l'Académie française se trouve compter aujourd'hui trente-neuf membres.

Un seul fauteuil reste vacant ; celui de M. Jules Favre, pour le remplacement duquel il n'y a pas encore de jour fixé.

Les Malakoff Bitters rendent la santé aux malades.

—La femme est un mot dû au cœur quand le diable ne l'assemblane pas.

La plus belle devise est peut-être celle des Plantagenets :

"Sans reproche, sans crainte."

Nouvelles Télégraphiques.

FRANCE.

La victoire du parti clérical.

Paris, 12 mars.—Le parti clérical semble embarrassé de sa victoire au sujet de l'article 7. L'organe de Mgr Freppel, évêque d'Angers, est surtout mécontent de M. Dufaure. Il dit que celui-ci a parlé au nom d'un libéralisme infiniment plus dangereux que l'article 7, et a compromis la liberté de l'enseignement. "Nous préférons, ajoute ce journal, les idées franches de M. Ferry aux compromis de M. Dufaure et aux restrictions universitaires de M. Jules Simon." Le *République française* signale des aveux du parti clérical et dit qu'il ne serait pas du tout surprenant si, à la seconde lecture du projet de loi, les cléricaux demandaient à revenir sur leur vote.

Le *Siècle* dit que le rejet de l'article 7 a eu un heureux effet sur lequel son adversaire ne comptaient pas ; il a cimenté solidement l'union des membres de la gauche.

Opinion d'un juristo sur l'affaire Hartmann.

Paris, 12 mars.—Dans une conférence qu'il vient de donner, M. Laville, l'éminent professeur de la faculté de droit de Paris, a démontré que le gouvernement ne pouvait accueillir que par un refus la demande d'extradition d'Hartmann.

Les communautés religieuses.

Suivant la *Justice*, journal de M. Clémenceau, il y a en France 158,000 personnes des deux sexes appartenant aux communautés religieuses, dont le nombre des membres a triplé depuis 1789. 21,000 appartiennent aux congrégations non autorisées. Le nombre des Jésuites est d'environ 1,500.

Académie.

Cinq ou six candidats ont déjà posé leur candidature à l'Académie française en remplacement de M. Jules Favre.

Une vieille dame.

M. Gudin, peintre de marine, vient d'envoyer une pétition à la Chambre demandant le paiement de 550,000 francs qui lui sont dus pour les tableaux qu'il a fournis au roi Louis-Philippe.

Un nouveau salon républicain.

La comtesse Arconati Visconti, la fille de M. Peyrat, sénateur, va ouvrir le mois prochain son salon dans lequel les représentants du parti républicain se rassembleront pour y discuter les affaires du pays.

Suicide.

M. Jacquet, directeur du Théâtre de Rochefort, s'est suicidé.

La vente de San Donato.

Cent mille personnes sont venues visiter hier les splendides galeries de San Donato, dans lesquelles on remarque plusieurs tableaux de Greuze, Boucher, Fragonard et Horace Vernet.

Fiançailles princières.

Londres, 12 mars—Le *News* a reçu de Berlin la nouvelle suivante "On dit dans les cercles bien informés, que le prince Guillaume, fils aîné du prince héritier, sera prochainement fiancé à la princesse Caroline Mathilde, fille du duc de Slesvig-Holstein.

Arrestation au Pérou.

Londres, 12—On lit ce matin dans le *Financier* : "Des dépêches spéciales du Pérou annoncent que M. Quimper, ministre des finances, a été emprisonné pour avoir négocié avec le Crédit Industrial de Paris un contrat que le gouvernement a refusé d'accepter. Ses biens ont été confisqués. Les propriétés de M. Rosas, un des commissaires qui ont négocié ce contrat, ont été mises sous séquestre."

M. Sherman candidat à la présidence.—M. M. L. Scudder, de Chicago, a reçu la lettre suivante de M. John Sherman, secrétaire du Trésor :

Washington, 10 mars 1880.

Cher monsieur,—J'ai reçu votre lettre du 7 courant dans laquelle vous désapprouvez le dessein que j'aurais eu de renoncer à la candidature présidentielle. Je n'ai jamais songé à me retirer de la lutte, et le bruit dont vous parlez a sans doute été promptement démenti. La première mention publique de ma candidature a été faite dans l'induction qu'on a tirée de ma lettre à l'Hon. M. Maskin, de New York, et dans laquelle je disais ce que je n'efforerais de faire si j'étais nommé et élu.

Depuis cette époque j'ai été considéré par le public comme un candidat et je me suis regardé moi-même comme tel avec la détermination de n'engager personne à me soutenir ni de refuser non plus les concours amicaux qu'on pourrait m'offrir. Cette attitude, j'ai l'intention de la garder jusqu'à la fin. Je ne crois pas qu'il soit nécessaire pour moi de m'effacer devant le général Grant, le sénateur Blaine ou tout autre, ou de les combattre. Je ne ferai pas non plus usage de ma position officielle pour favoriser ma propre candidature.

Agréez, etc.,

Signé : JOHN SHERMAN.

Les Malakoff Bitters sont un léger purgatif.

—Le *Soir* annonce qu'une société, dite *Colonie civile du Sahara*, vient d'être constituée à Paris, 30, avenue de l'Opéra, entre MM. Eugène Ménier, fondateur ; Charles Allemand, banquier ; Henri de Trincaud la Tour et Equivalet.

Cette Société est au capital de 200,000 francs, représenté par 2,000 actions de 100 francs chacune, dont mille émises contre espèces et mille attribuées au fondateur en représentation de ses apports.

Sa durée a été fixée à 50 années.

Elle a pour objet : 1° de constituer un groupe de personnes apte à diriger, dans le Sahara, la création d'une colonie civile ; 2° de prendre possession, dans le Sahara, d'un territoire suffisant pour y établir la colonie en question ; 3° d'organiser les équipes et d'acheter le matériel nécessaire à mettre la terre en valeur.

Montargis, 27 février.—Hier jeudi ont eu lieu les obsèques de M. Alexandre Garnier, ancien maire de la ville, qui avait été emmené comme otage par les Prussiens pendant la guerre.

La foule était considérable. Tous les maires du département du Loiret suivaient le convoi. La ville de Montargis avait décoré le cercueil d'une magnifique couronne portant ces mots :

A NOTRE OTAGE REGRETTE

1870

Le père de M. Garnier avait été maire de Montargis pendant près d'un demi-siècle. Après la guerre, la croix fut demandée pour le fils, qui avait payé d'une rude captivité en Silésie, au cœur de l'hiver, son dévouement à ses concitoyens. M. Alexandre Garnier fut non cependant sans avoir reçu la décoration de son patriotisme. Il laisse un fils, sous-officier au 11e de hussards, à Fontainebleau.

—On annonce la mort de M. le comte Benoist d'Azy, décédé à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

M. le comte Benoist d'Azy était fils d'un ancien ministre de la Restauration. En 1842, il fut élu député de Château-Chinon et réélu en 1846. En 1849, les électeurs du Gard l'envoyèrent à l'Assemblée Législative où il siégeait à droite. Il a été vice-président de cette Assemblée.

Lors du coup d'Etat du 2 décembre, le comte Benoist d'Azy présida à la mairie du 10e arrondissement la réunion qui protesta contre cet attentat à la représentation nationale.

En 1871 il fut élu à la fois représentant du Gard et de la Nièvre à l'Assemblée Nationale.

Depuis 1875 il s'était retiré de la politique.

Décédée ce matin, à 1 heure, à l'âge de 64 ans, Dame COTAVIE LAMARQUE, née BOYRIEN BROUN. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu cette après-midi à 5 heures, du salon des rues St-Pierre Bourgogne.

De la part de son mari.

L'Assemblée générale de la Propriété Immobilière Amélioration de la Nouvelle-Orléans, aura lieu MARDI le avril 1880, à 11 heures A. M., conformément à l'article 4 de ses statuts, au bureau de l'Association, No 6, Rue Bourbon, entre des rues Bienville et Conti.

JOHN C. RIEMANN, Secrétaire.

17 mars m 6 avril.

VITALITÉ ACCRUE.

Transition sauvée du désespoir à la joie, de la décrépitude à l'espoir.

Salut merveilleux d'un citoyen de l'Ouest mourant qui ne peut survivre.

Exemples sans pareils dans le monde scientifique et médical.

Lisez, convainquez-vous, lisez-vous, prenez une décision et guérissez-vous.

East Orange, N. J. 12 mars.

D. W. Bertine, D. M., D. D., un de nos citoyens bien connus et populaires, a publié l'avis suivant :

Il y a 3 mois, le contrôle de l'albuminurie (la maladie de Bright) m'était jugé par des médecins sûrs, le désespoir de l'Europe dans mes mains, parfois complète confusion, le coma de l'apoplexie, surtout mes facultés des jambes, de fort douloureuses dans la région des reins, d'un trouble digestif, d'une grande sécheresse de la peau, et parfois d'une soif intense : mes forces s'épuisaient graduellement. Tel était mon état quand je commençai le traitement connu sous le nom de "Warner's Safe Kidney and Liver Cure," je prenais six cuillerées à bouche de ce remède tous les jours, pendant une semaine, et j'éprouvai une grande amélioration. Au bout de deux semaines je ne pouvais plus trouver le moindre trace d'albumine. M'étant improvisé mon sang au froid, j'en ai fait une analyse qui a démontré que j'étais parfaitement guéri. Je prends, et je puis aujourd'hui me vanter de jouir de la santé.

D. W. BERTINE, D. M., D. D.

Le Rév. G. A. [illegible], D. D., docteur ès sciences et à l'enseignement de l'Université de Howard, après s'être chaleureusement recommandé le "Warner's Safe Kidney and Liver Cure," en se fondant sur de nombreuses expériences et la connaissance de ses effets, dit : "Je suis convaincu que pour la maladie de Bright, dans son différentes périodes, il n'a été employé jusqu'ici aucun remède qui puisse en comparer à celui-ci."

Le professeur Green, M. D., médecin allopathe distingué du Sud, a écrit au Medical Journal, qu'après avoir épuisé sans succès tous les moyens, il avait commandé le Kidney Cure (qui s'appelait alors Warner's Safe Kidney and Liver Cure), et, à son grand étonnement, il avait reçu ce remède guérit un cas grave de la maladie de Bright, et a ajouté qu'il a produit les mêmes effets bienfaisants dans d'autres cas. Il a engagé ses confrères les médecins à employer le remède, de préférence à d'autres, pour les maladies des reins.

"Warner's Safe Remedies" se trouvent chez tous les pharmaciens. Leur effet est puissant. Ce est ce le dire.

Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands.—Nlle-Orléans, 19 mars 1880.—Avis est donné que l'élection annuelle de cette Directeurs aura lieu au bureau de cette Compagnie LUNDI, 5 avril 1880, de 10 heures A. M à 1 heure P. M.

17mars. W. WOTT, Secrétaire.

La fête de St-Joseph, chômé que celle de la Commémoration, étant des jours que célébrent l'Archidiocèse des Etats-Unis, la Compagnie ne pourra pas être ouverte ce jour. Mais elle sera ouverte le dimanche 21 courant, de 10 heures à 1 heure P. M.

Samedi 20 mars, fête de la Commémoration, même à la même heure.

Avis aux Navigateurs.

Les déchargeurs du canal Tagliaferro, de la place Delaporte, sont fermés provisoirement à cause de la hauteur des eaux du Mississippi.

A. SCOOLA,
Nos 128 à 140 rue Decatur.
Nlle-Orléans, 16 mars 1880. 17mars—3f

OUVERTURE.

Mme F. R. HARDON,

29 rue de Chartres.

FERA L'OUVERTURE DE SES

CHAPEAUX DE PRINTEMPS,

(Importés.)

JEUDI, 18 Mars 1880.

PAS DE CARTES.

17 mars—2f

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1880.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte de Geo M. Davis, marchand de liqueurs en gros, No 163 Chambers St., New-York, le billet No 72,370, tirage à nombres simples, "Classe C," de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le premier gros lot de trente mille piastres, mardi, 9 mars 1880. Le dit billet ayant coûté la somme de deux piastres au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, le montant lui en a été payé sans délai par un chèque sur la Banque Nationale de la Louisiane en présentation du billet aux bureaux de la Compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT Agent,
Résidence : Compagnie d'Express du Sud.
Nlle-Orléans, Lse.

17mars—3f Mer-Sa-Di.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 15 mars 1880.

Le soussigné certifie qu'il avait en collection, pour le compte du Docteur A. N. Chapman, au coin des rues Clinton et Atlantic, Brooklyn, New-York, la moitié du billet No 55,828, tirage à nombres simples, Classe "C" de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui a gagné le second gros lot de dix mille piastres, mardi, 9 mars 1880. Le dit billet ayant coûté la somme de une piastre au bureau de M. A. Dauphin, 319 Broadway, New York, et que le montant lui en a été promptement payé en un chèque sur la Louisiana National Bank, sur présentation du billet aux bureaux de la compagnie.

Nom : T. M. WESCOAT, agent,
Résidence : Compagnie d'Express du Sud.
Nouvelle-Orléans, Lse.

17 mars—3f—MeSD

Mme VILLIO,

(SUCCESSEUR DE MME VE FARIO.)

244.....RUE DE CHARTRES.....244

INVITE les dames à venir examiner l'assortiment varié et vaste de ses 4 articles de modes qu'elle vient de recevoir, tels que : Chapeaux de paille, Hélènes, Bonnettes, Soleriens, Fleurs méridionales, etc. Tous ces articles se distinguent par leur fraîcheur et leur nouveauté et seront vendus à des prix d'une modicité incontestable.

17mars—2m

Nourrice.

On demande une NOURRICE sans enfant. S'adresser au No 323 rue des Ursulines.

17mars—1f

Demande d'un portier

SACHANT parler le français et l'anglais. Inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adresser à l'Hôtel des Etrangers, rue de Chartres No 120. 17 mars—1f

Aux Planteurs Riziers.

Graines de choix de Monderne.

A vendre, en lots, au gré des planteurs, par C. A. PHILIPPE & Co.

16mars—1m 48 Union.

LE JARDIN MAGNOLIA.

A LOUER POUR PIQUE-NIQUES !!

C'EST le seul et unique endroit pour les pique-niques de famille, bals, soirées, etc. Le jardin Magnolia couvre une étendue d'environ 30 acres de terrain, planté de beaux arbres qui donnent de l'ombre. La salle de bal est vaste et parfaitement aérée, les dépendances bien entretenues, la buvette admirablement garnie. C'est le rendez-vous le plus agréable qui l'y ait dans les limites de la ville.

Pour les conditions, s'adresser à

ALPH. WALTZ, 36 rue Conti.

14mars—1m

GROCERIE A VENDRE

Pour cause de départ.

A vendre une grocerie bien achalandée, faisant de bonnes affaires ; elle sera vendue à des conditions faciles ou même en échangera pour une propriété. S'adresser sur les lieux, encoignure Craps et Bagatelle, de midi à 2 P. M.

14 mars—3f

A vendre pour cause de changement d'affaires.

UNE GROCERIE ET CAFE située dans un des meilleurs quartiers de Deuxième District. Pour toutes informations, s'adresser au No 91 rue Dauphine. 14mars—4f.

A vendre.

LA PHARMACIE située au coin des rues Chartres et St Philippe.

Pour les conditions, s'adresser au No 114 rue Bienville.

LIGON QUEYROUZE. OSCAR BOIS

QUEYROUZE & BOIS

MARCHANDS DE CIGRES ET

EPICERIES, VINS, LIQUEURS

—ET—

Toutes sortes de Produits de Pays.

Aux magasins bleus,

Coin Tchoupitoulas et Magazine,

Nlle-Orléans.

BOHLEY BROTHERS

ONT l'avantage de porter à la plus complète de vogue à nouveau chargement à vendre à 2 et 4 mulets, chariots à bagages, chariots bas, bagages à capuchons, à ressorts, à rideaux, portées spécialement de toilette, fabriquées à Nlle-Orléans, chez les Bohley Brothers, 1 et 3 Mag